

NRJ GROUP

**Publication relative aux conventions réglementées
en application de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce**

Avenant au contrat de travail conclu entre NRJ GROUP et Maryam SALEHI

Personne intéressée : Madame Maryam SALEHI, Directeur Délégué à la direction générale (fonctions faisant l'objet d'un contrat de travail) et administrateur (mandat non rémunéré)

Date : le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de cet avenant lors de sa réunion du 23 mars 2022

Objet, conditions financières et intérêt de la convention :

Avenant au contrat de travail de Madame Maryam SALEHI portant modification de sa rémunération fixe annuelle dont le montant est porté à 330.000 € bruts à compter du 1^{er} janvier 2022

Après avis du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration considère qu'il est de l'intérêt de la Société de fidéliser ses cadres dirigeants et le fait que ces derniers aient une rémunération qui tienne compte du périmètre et de l'étendue de leurs fonctions est de nature à les fidéliser.